Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260429-2026_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-42

L'an deux mil vingt six, le 29 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Nicolas TANGUY

Secrétaire de séance : Marius TILLY

Objet : Ti Bras ar Porzh – changement de destination provisoire local Surf Playa

Monsieur Nicolas BOTROS informe l'assemblée que Messieurs Fabrice BLARD et Valentin VASSEUR, représentant la société KANAILLES souhaitent louer le local commercial Surf Playa appartenant à Monsieur RESS, afin d'y exploiter, pour la saison estivale 2026, du 1er mai 2026 au 31 août 2026, une activité de bar à huîtres – vins et Fruits de Mer.

La co-propriété Ty Bras ar Porzh a émis un avis favorable à cette nouvelle activité temporaire.

Avis favorable de la commission Action économique du 17 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la demande de Monsieur RESS, propriétaire du local commercial « Surf Playa » sis Ti Bras ar Porzh à Locquirec pour l'exploitation d'une activité Bar à Huîtres – vins et fruits de mer, du 1er mai au 31 août 2026.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le Secrétaire

Marius TILLY

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241